

Le protocole de février 2010, proposé en six volets par le gouvernement, a été rejeté en bloc par la grande majorité des syndicats.

Après les infirmières en 2011, c'est maintenant aux infirmières spécialisées et aux cadres de santé de se prononcer sur la catégorie active ou la catégorie sédentaire

Mars 2012

DROIT D'OPTION : ACTIFS OU SEDENTAIRES INFIRMIERES PUER, IBODE, IADE, CADRES, A L'HEURE DU CHANTAGE

Jusqu'au 30 juin 2012, les infirmiers et infirmières spécialisées (IADE, IBODE et Puéricultrices), les cadres de santé, ont à choisir entre rester en catégorie A (grille actuelle avec maintien du départ en retraite entre 55 et 57 ans, suivant les situations individuelles) ou opter pour la catégorie **A renouvelée** et travailler jusqu'à 60 ans, voire plus...

Le reclassement effectif aura lieu au 01 juillet 2012 !

Ceci concerne aussi les promotions professionnelles. A partir de janvier 2013, les infirmiers et infirmières spécialisées et les cadres de santé seront classés automatiquement en catégorie A renouvelée.

Attention :
Votre choix est irréversible !
Si vous ne répondez pas,
vous resterez dans la
catégorie A actuelle !

Questions Retraite !

- ❖ Les infirmier(ère)s spécialisées bénéficiant du droit d'option :
 - **Catégorie A : suivant l'année de naissance**
 - ☛ Droit de départ entre 55 et 57 ans (si 15 à 17 ans de travail actif)
 - ☛ Age limite entre 60 et 62 ans.
 - ☛ Bonification d'1 an pour 10 ans,
 - **Catégorie A renouvelée :**
(La pénibilité n'est plus reconnue):
 - ☛ Droit de départ à 60 ans,
 - ☛ Age limite à 65 ans
 - ☛ Perte de la bonification d'1 an pour 10 ans
- ❖ **Les infirmier(ère)s spécialisées diplômées à partir de 2013 = Catégorie A renouvelée**
 - ☛ Droit de départ à 62 ans
 - ☛ Age limite à 67 ans

CATEGORIE A ou CATEGORIE A renouvelée ?

Opter pour la catégorie A renouvelée c'est :

1. Renoncer à la reconnaissance de la pénibilité et à la possibilité de partir en retraite entre 55 et 57 ans.
2. Renoncer à la bonification de 1 an pour 10 ans passés au lit des patients. Ce qui permet dans beaucoup de situations d'éviter une décote sur le montant de la retraite.

La décote est une pénalité mise en place pour ceux qui décident de partir avant d'avoir atteint l'âge butoir (60, 62 ou 67 ans) ou avant d'avoir le nombre d'annuités requises nécessaires pour une retraite à taux plein. Elle est calculée par trimestre manquant (voir livret « tout sur votre retraite » de SUD).

I.B.O.D.E. & PUERICULTRICE Classe normale

Grille Actuelle			Conditions de Passage	Grade 2 Catégorie A renouvelée							TOTAUX des Gains
Ech.	I.M.	Durée Moyenne		07/2012				mi 2015			
				Ech.	I.M.	Durée Moyenne	Gains	Ech.	I.M.	Gains	
1	341	1 an	S.A.	1	387	1 an	211.60 €	1	390	13.80 €	225.40 €
2	367	2 ans	1 / 2 A.A.	1	387	1 an	92.00 €	1	390	13.80 €	105.80 €
3	386	3 ans	2 / 3 A.A.	2	400	2 ans	64.30 €	2	403	13.80 €	78.20 €
4	411	3 ans	2 / 3 A.A.	3	416	2 ans	23.00 €	3	420	18.40 €	41.40 €
5	429	4 ans	A.A.	4	436	2 ans	32.20 €	4	440	18.40 €	50.60 €
5	429	4 ans	+ de 2 ans A.A.	5	456	2 ans	124.20 €	5	460	18.40 €	142.60 €
6	456	4 ans	3 / 4 A.A.	6	478	3 ans	101.20 €	6	483	23.00 €	124.20 €
7	485	4 ans	3 / 4 A.A.	7	501	3 ans	73.60 €	7	506	23.00 €	96.60 €
8	512		S.A.	8	524	4 ans	55.20 €	8	529	23.00 €	78.20 €
				9	547	4 ans	105.80 €	9	552	23.00 €	128.80 €
				10	570	4 ans	105.80 €	10	578	36.80 €	142.60 €
				11	581		50.60 €	11	596	69.00 €	119.60 €

Accessible au mieux en 2016 →
 Accessible au mieux en 2020 →
 Accessible au mieux en 2024 →

I.B.O.D.E. & PUERICULTRICE Classe supérieure I.A.D.E Classe normale

Grille Actuelle			Conditions de Passage	Grade 3 Catégorie A renouvelée							TOTAUX des Gains
Ech.	I.M.	Durée Moyenne		07/2012				mi 2015			
				Ech.	I.M.	Durée Moyenne	Gains	Ech.	I.M.	Gains	
				1	398	1 an		1	403		
				2	418	2 ans		2	420		
				3	434	2 ans		3	439		
1	420	2 ans	A.A.	4	454	2 ans	156.40 €	4	460	27.60 €	184.00 €
2	455	2 ans	A.A.	5	480	2 ans	115.00 €	5	485	23.00 €	138.00 €
3	474	2 ans	A.A.	6	500	2 ans	119.60 €	6	509	41.40 €	161.00 €
4	498	3 ans	A.A.	7	525	3 ans	124.20 €	7	533	36.80 €	161.00 €
5	518	3 ans	4 / 3 A.A.	8	550	4 ans	147.20 €	8	558	36.80 €	184.00 €
6	539	3,5 ans	S.A.	9	575	4 ans	262.20 €	9	585	46.00 €	308.20 €
7	570		S.A.	9	575	4 ans	165.60 €	9	585	46.00 €	211.60 €
				10	593	4 ans	105.80 €	10	608	69.00 €	174.80 €
				11	611		82.80 €	11	631	92.00 €	174.80 €

Accessible au mieux en 2016 →
 Accessible au mieux en 2020 →

Ech. : Echelon - **I.M. :** Indice Majoré - **A.A. :** Ancienneté Acquisse - **S.A. :** Sans Ancienneté
A.A.L.D.N.E. : Ancienneté Acquisse dans la Limite de la Durée du Nouvel Echelon

Les nouvelles grilles renouvelées seront mises en place dès le 1er juillet 2012. En 2015, seuls les indices des échelons seront augmentés, leurs nombres et leurs durées resteront les mêmes.

I.A.D.E. Classe supérieure

Grille Actuelle			Conditions de Passage	Grade 4 Catégorie A renouvelée							TOTAUX des Gains
				07/2012				mi 2015			
Ech.	I.M.	Durée Moyenne		Ech.	I.M.	Durée Moyenne	Gains	Ech.	I.M.	Gains	
1	454	2 ans	S.A.	1	490	1 an	165.60 €	1	525	161.00 €	326.60 €
2	482	2 ans	1 / 2 A.A.	1	490	1 an	36.80 €	1	525	161.00 €	197.80 €
3	501	2 ans	A.A.	2	524	2 ans	105.80 €	2	535	50.60 €	156.40 €
4	524	3 ans	A.A.	3	532	3 ans	36.80 €	3	551	87.40 €	124.20 €
5	544	3 ans	4 / 3 A.A.	4	559	4 ans	69.00 €	4	574	27.60 €	96.60 €
6	566	3,5 ans	8 / 7 A.A.	5	581	4 ans	69.00 €	5	595	64.40 €	133.40 €
7	604		A.A.L.D.N.E.	6	607	4 ans	13.80 €	6	616	41.40 €	55.20 €
				7	625		82.80 €	7	642	78.20 €	161.00 €

Ech. : Echelon - I.M. : Indice Majoré - A.A. : Ancienneté Acquisée - S.A. : Sans Ancienneté
A.A.L.D.N.E. : Ancienneté Acquisée dans la Limite de la Durée du Nouvel Echelon

CADRE DE SANTE

Grille Actuelle			Conditions de Passage	Grade 5 Catégorie A renouvelée							TOTAUX des Gains
				07/2012				mi 2015			
Ech.	I.M.	Durée Moyenne		Ech.	I.M.	Durée Moyenne	Gains	Ech.	I.M.	Gains	
1	380	1 an	S.A.	1	423	1 an	197.80 €	1	443	92.00 €	289.80 €
2	416	2 ans	A.A.	1	423	1 an	32.20 €	1	443	92.00 €	124.20 €
			+1 an : A.A.	2	435	2 ans	87.40 €	2	451	73.60 €	161.00 €
3	446	2 ans	A.A.	3	449	2 ans	13.80 €	3	473	110.40 €	124.20 €
4	473	3 ans	2 / 3 A.A.	4	476	2 ans	13.80 €	4	493	78.20 €	92.00 €
5	497	3 ans	2 A.A.	5	500	2 ans	13.80 €	5	518	82.80 €	96.60 €
			+1,5 ans : 2 A.A.	6	515	3 ans	82.80 €	6	542	124.20 €	207.00 €
6	526	4 ans	3 / 4 A.A.	7	540	3 ans	64.40 €	7	567	124.20 €	188.60 €
7	554	4 ans	A.A.	8	570	3 ans	73.60 €	8	590	92.00 €	165.60 €
			+3 ans : A.A.	9	590	3 ans	165.60 €	9	613	105.80 €	271.40 €
8	611		A.A. dans la limite de 3 ans	10	617	3 ans	27.60 €	10	636	87.40 €	115.00 €
				11	634		78.20 €	11	658	110.40 €	188.60 €

CADRE SUPERIEUR DE SANTE

Grille Actuelle			Conditions de Passage	Grade 6 Catégorie A renouvelée							TOTAUX des Gains
				07/2012				mi 2015			
Ech.	I.M.	Durée Moyenne		Ech.	I.M.	Durée Moyenne	Gains	Ech.	I.M.	Gains	
1	524	2 ans	A.A.	1	537	2 ans	59.80 €	1	550	59.80 €	119.60 €
2	544	3 ans	2 / 3 A.A. + 6 mois	2	557	2 ans	59.80 €	2	572	69.00 €	128.80 €
3	566	3 ans	A.A.	3	582	3 ans	73.60 €	3	598	73.60 €	147.20 €
4	581	3 ans	A.A. + 1 an	4	602	3 ans	96.90 €	4	624	101.20 €	197.80 €
5	621	3 ans	4 / 3 A.A.	5	633	4 ans	55.20 €	5	661	128.80 €	184.00 €
6	642		A.A. + 2 ans dans la limite de l'échelon	6	657		69.00 €	6	734	354.20 €	423.20 €

Ech. : Echelon - I.M. : Indice Majoré - A.A. : Ancienneté Acquisée - S.A. : Sans Ancienneté
A.A.L.D.N.E. : Ancienneté Acquisée dans la Limite de la Durée du Nouvel Echelon

Les nouvelles grilles renouvelées seront mises en place dès le 1er juillet 2012. En 2015, seuls les indices des échelons seront augmentés, leurs nombres et leurs durées resteront les mêmes.

Choix ancienne cat A Si actif 	Année naissance	Année des 57 ans		DECOTE 5% décote / annuités manquantes – années assurance pour les actifs
	Année Entrée	Nbre annuités cette année là		Annuités x 1.78 – décote % du salaire
	Année naissance		Année des 62 ans	Pas de décote
	Année Entrée		Nbre annuités cette année là	Annuités x 1.78 = % du salaire
Choix nouvelle cat A 	Année naissance	Année des 60 ans		DECOTE 5% décote / an
	Année Entrée	Nbre annuités cette année là		Annuités x 1.78 – décote) % du salaire
	Année naissance		Année des 65 ans	Pas de décote
	Année Entrée		Nbre annuités cette année là	Annuités x 1.78 = % du salaire



Ces nouvelles grilles, ce n'est pas la panacée !

Travailler plus longtemps pour gagner peu !

Nous sommes bien loin d'une réelle revalorisation salariale.

Le compte n'y est pas !!!

Santé Sociaux revendique :

- Une revalorisation générale de toutes les professions de l'hôpital : + 300€ mensuel.
- Le passage de tous les IDE en catégorie A.
- Le maintien de la reconnaissance de la pénibilité du travail et le droit à la retraite à 55 ans pour toutes et tous.
- Le maintien de la bonification de 1 an pour 10.
- Une retraite à taux plein à 37,5 ans de service.

Plus d'infos sur le site: <http://www.sudmondor.org>

